

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**POLITIQUE RÉGIONALE EN FAVEUR DU TOURISME EN ÎLE-DE FRANCE
TROISIÈME AFFECTATION 2021**

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
PROJET DE DÉLIBÉRATION	5
ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION	8
Annexe 1 : Fiches projet	9
Annexe 2 : FicheProModifiéeEX053018	42

EXPOSÉ DES MOTIFS

1. Attribution de subventions au titre du Fonds régional pour le tourisme – Troisième affectation 2021

Par délibération n°CR 221-16 du 15 décembre 2016 modifié par délibération CP 2021-016 du 21 janvier 2021, le Conseil régional a créé le Fonds régional pour le tourisme orienté sur les quatre axes prioritaires suivants, tant en fonctionnement qu'en investissement :

- Moderniser et développer l'offre touristique,
- Accélérer la transition numérique,
- Renforcer la sécurité des sites et parcours touristiques,
- Soutenir la filière touristique par des actions de promotion et de communication.

Le dépôt des dossiers se fait par le biais de la Plateforme « mes démarches ». Le service de la Région en charge du tourisme instruit les demandes. Le Comité régional du tourisme apporte son soutien dans l'expertise des dossiers sur demande des services de la Région.

Dans le présent rapport, les projets présentés visent à soutenir des acteurs de la filière durement impactés par la crise Covid-19. L'objectif poursuivi est, en effet, de maintenir la capacité de développement des professionnels du tourisme afin qu'ils puissent :

- s'adapter et renouveler leur offre aux nouvelles exigences de la clientèle notamment en matière de réassurance sanitaire et ainsi pouvoir relancer la fréquentation touristique,
- accélérer la transition vers un développement touristique plus durable et résilient,
- contribuer à développer et promouvoir la destination Paris Ile-de-France,
- maintenir la capacité d'innovation pour développer des produits post covid.

A cet effet, le règlement d'intervention du Fonds régional pour le tourisme a été modifié en Commission permanente du 21 janvier 2021 (CP 2021-016) afin de soutenir davantage les projets d'accompagnement pour la sortie de crise et renforcer la transformation digitale de la filière.

Ce rapport propose l'attribution de 14 subventions pour un montant total de **790 153 €**.

Concernant les autorisations de programme, il s'agit de 11 subventions concernant les axes modernisation et transition numérique et sécurité pour un montant de **739 698 €**.

Concernant les autorisations d'engagement, il s'agit de 3 subventions pour le soutien à la filière touristique par des actions de promotion et de communication pour un montant de **50 455 €**.

2. Affectation d'autorisations d'engagement en faveur du CRT et des CaRT pour 2021 (deuxième affectation)

Compte tenu de la structure du budget de ces organismes et de la part de la subvention régionale dans leurs recettes, deux versements de subvention sont nécessaires (un premier en début d'année et un second versement en cours d'année civile) pour leur permettre de faire face à leurs dépenses de fonctionnement. Le présent rapport concerne donc l'attribution de la subvention 2021 (second versement) aux organismes associés, le Comité Régional du Tourisme et les Centres d'accueil régionaux du tourisme hors aéroports (CaRT).

Sur ces bases, il est donc proposé :

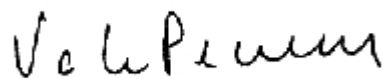
- d'affecter une deuxième autorisation d'engagement de 4 893 000 € en faveur du CRT,
- d'affecter une deuxième autorisation d'engagement de 334 500 € en faveur des CaRT.

3. Correction de la délibération n° CP 2020-445 du 18 novembre 2020

Par délibération CP 2020-445 du 18 novembre 2020, la Région a attribué, au titre du « fonds régional pour le tourisme » une subvention d'un montant de **10 998 €** pour l'achat de chalets touristiques par la Ville de Janvry (91). Suite à une erreur matérielle, l'autorisation de démarrage anticipé n'a pas été proposée au vote lors de l'attribution de la subvention. Or, les frais liés à cet achat ont été engagés dès le mois de septembre 2020. Il est donc nécessaire de prendre en compte les dépenses éligibles à cette dotation à compter du 17 septembre 2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France



VALÉRIE PÉCRESSÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU 22 SEPTEMBRE 2021

POLITIQUE RÉGIONALE EN FAVEUR DU TOURISME EN ÎLE-DE FRANCE TROISIÈME AFFECTATION 2021

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis et modifié par le règlement 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE L215 du 7 juillet 2020 ;

VU la délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU la délibération n° CR 221-16 du 15 décembre 2016 relative à la création du Fonds pour le tourisme, modifiée par délibération n° CP 2021-016 du 21 janvier 2021 ;

VU la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 relative à l'adoption de la charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, modifiée ;

VU la délibération n° CP 2017-155 du 17 mai 2017 portant approbation de conventions relatives au dispositif du fonds régional pour le tourisme ;

VU la délibération n° CR 2017-179 du 23 novembre 2017 relative à l'approbation du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs 2017-2021 ;

VU la délibération n° CP 2020-445 du 20 novembre 2020 relative à la politique en faveur du tourisme en Ile-de-France, cinquième affectation ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CR 2021-55 du 21 juillet 2021 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU le budget de la région d'Ile-de-France pour 2021 ;

VU l'avis de la commission du tourisme ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2021-268 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide de participer au titre du dispositif « fonds régional pour le tourisme » au financement des projets détaillés en annexe 1 de la présente délibération par l'attribution de 14 subventions d'un montant maximum de **790 153 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec chaque bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention type « investissement » ou « fonctionnement » adoptées par délibération n°CP 2017-155 du 17 mai 2017, et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **567 388 €** sur le chapitre 909 «Action économique» code fonctionnel 95 «Tourisme et thermalisme» programme HP 95-001 (195001) «dispositifs régionaux en faveur du développement touristique» Action 19500109 « Fonds pour la modernisation et la transition numérique du tourisme » du budget 2021.

Affecte une autorisation de programme de **172 310 €** sur le chapitre 909 «Action économique» code fonctionnel 95 «Tourisme et thermalisme» programme HP 95-001 (195001) «dispositifs régionaux en faveur du développement touristique» Action 19500111 « Sécurité pour le tourisme » du budget 2021.

Affecte une autorisation d'engagement de **50 455 €** sur le chapitre 939 «Action économique» code fonctionnel 95 «Tourisme et thermalisme» programme HP 95-001 (195001) «dispositifs régionaux en faveur du développement touristique» Action : 19500108- Fonds de soutien au tourisme du budget 2021.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles indiquées dans les fiches projet en annexe de la délibération, par dérogation à l'article 17 alinéa 3 et 29 alinéa 3 de l'annexe à la délibération n°CR 2021-055 du 21 juillet 2021 relative au règlement budgétaire et financier.

Article 2 :

Décide d'attribuer au CRT une subvention de 4 893 000 € et aux CaRT une subvention de 334 500 € correspondant respectivement au solde de leur subvention de fonctionnement 2021.

Affecte une autorisation d'engagement de **4 893 000 € en faveur du CRT** prélevée sur le chapitre 939 « action économique », code fonctionnel 95 « tourisme et thermalisme », programme HP95-002 (195002) « soutien aux organismes œuvrant dans le domaine du tourisme », action 19500201 « soutien aux organismes associés dans le domaine du tourisme » du budget 2021 (solde 2021).

Affecte une autorisation d'engagement de **334 500 € en faveur des CaRT** prélevée sur le chapitre 939 « action économique », code fonctionnel 95 « tourisme et thermalisme », programme HP95-002 (195002) « soutien aux organismes œuvrant dans le domaine du tourisme », action 19500201 « soutien aux organismes associés dans le domaine du tourisme » du budget 2021 (solde 2021).

Article 3 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de la subvention accordée à la ville de Janvry par délibération n°CP 2020-445 du 18 novembre 2020 à compter de la date prévisionnelle indiquée dans la fiche projet en annexe n°2 de la délibération, par dérogation à l'article 17 alinéa 3 de l'annexe à la délibération n°CR 2021-055 du 21 juillet 2021 relative au règlement budgétaire et financier.

La fiche-projet figurant en annexe n°2 se substitue à la fiche-projet n°EX053018 adoptée par délibération n°CP 2020-445 du 18 novembre 2020.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSÉ

ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION

Annexe 1 : Fiches projet

FONDS TOURISME

Création et développement de l'offre touristique

DOSSIER N° EX056514 - COMMUNE DE MONTOLIVET
Création d'un éco-gîte rural

Dispositif : Fonds pour le tourisme Investissement (n° 00001002)

Délibération Cadre : CR221-16 modifié du 14/12/2016

Imputation budgétaire : 909-95-204142-195001-020

Action : 19500109- Fonds pour la modernisation et la transition numérique du tourisme

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Investissement	1 292 447,00 € HT	15,47 %	200 000,00 €
	Montant total de la subvention		200 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTOLIVET

Adresse administrative : 8 RUE D'ONNOZ
 77320 MONTOLIVET

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Lionel MOINIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1^{er} janvier 2022 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Thiercelieux, hameau de Montolivet est mondialement connu par le célèbre jeu qui y a été créé « Les Loups Garous de Thiercelieux ». Ce jeu est en effet traduit dans une vingtaine de pays et compte des milliers de joueurs à travers le monde. L'objectif principal est de créer un écocote rural de groupe permettant d'accueillir plus de visiteurs et de valoriser les ressources du territoire. Le gîte est prévu pour héberger une quarantaine de personnes et, accueillir plus de 60 personnes dans la salle polyvalente (140m²). Le public cible est le groupe de touristes ou les groupes familiaux mais également les groupes de joueurs du jeu « Les loups Garous de Thiercelieux ». Une offre d'hébergements différenciée sera proposée pour des couples, des familles mais également pour des groupes qui pourront être hébergés en dortoir. Ce gîte de groupe intégrera l'offre de séjours thématiques proposés par l'Office de Tourisme Intercommunal, dont :

- La thématique « randonnée pédestre » (projet de réhabilitation du chemin de Grande Randonnée de Pays qui va passer à Thiercelieux au pied du gîte et développement de randonnées gourmandes vers la ferme « Briezon la glace », producteur de lait et de glaces qui dispose d'une boutique de produits locaux, située à Montdauphin à 5kms.)
- La thématique « Vélo » (aménagement d'un atelier de réparation et d'une dépendance pour entreposer les vélos),
- La thématique « Equestre » (aménagement de paddocks, d'abreuvoirs, buanderie extérieure pour les harnachements et une aire de pansage pour chevaux).

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les dépenses éligibles portent sur des travaux d'aménagement et d'équipement pour la création de cet éco-gîte d'une capacité d'hébergement de 40 personnes, qui est une réhabilitation du patrimoine rural (ancienne grange).

Localisation géographique :

- MONTOLIVET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Terrassement	109 988,00	8,51%
Maçonnerie/gros œuvre	188 145,00	14,56%
Ossature bois/couverture	388 705,00	30,08%
Menuiserie extérieures	69 000,00	5,34%
Plâtrerie/peinture	216 160,00	16,72%
Electricité et plomberie	187 800,00	14,53%
Sols et menuiserie intérieure	75 555,00	5,85%
Serrurerie et aménagements extérieurs	38 094,00	2,95%
Divers	19 000,00	1,47%
Total	1 292 447,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Département 77	455 667,00	35,26%
Contrat FER	28 000,00	2,17%
Emprunt	305 004,00	23,60%
Etat	303 776,00	23,50%
Région	200 000,00	15,47%
Total	1 292 447,00	100,00%

DOSSIER N° EX058281 - SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE
Remise en état du débarcadère d'Auvers sur Oise

Dispositif : Fonds pour le tourisme Investissement (n° 00001002)

Délibération Cadre : CR221-16 modifié du 14/12/2016

Imputation budgétaire : 909-95-204142-195001-020

Action : 19500109- Fonds pour la modernisation et la transition numérique du tourisme

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Investissement	134 178,00 € HT	30,00 %	40 253,00 €
	Montant total de la subvention		40 253,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE (SMBO 95)

Adresse administrative : 2 AVENUE DU PARC
95000 CERGY

Statut Juridique : Syndicat Mixte

Représentant : Madame CHANTAL VILLALARD, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juin 2021 - 30 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : afin de permettre l'accès au débarcadère dès l'été et faciliter la reprise touristique, il est nécessaire de débiter les travaux début juin 2021.

Description :

L'enjeu du tourisme fluvial est particulièrement fort pour le développement touristique de la Vallée de l'Oise, en témoignent les démarches des acteurs publics du Tourisme dans le cadre notamment du Contrat « Normandie – Paris Ile de France : destination impressionnisme », du Contrat Régional de Destination Vallée de l'Oise signé en 2020 entre les trois intercommunalités « Vallée de l'Oise et des trois Forêts », «Sausseron Impressionnistes » et « Cergy-Pontoise » avec ses trois villes majeures l'Isle-Adam, Auvers-sur-Oise et Pontoise et du Schéma directeur du développement du tourisme fluvial et fluvestre Oise-Val d'Oise- VNF. Par ailleurs, Auvers-sur-Oise offre à ses visiteurs à la fois des lieux emblématiques de la présence de Van Gogh et de son œuvre mais aussi des lieux de visite artistiques ou patrimoniaux.

Cette destination phare du Département nécessite le réaménagement de son entrée fluviale afin de renforcer son attractivité touristique. Du fait de la défaillance fonctionnelle de la halte actuelle, le village n'est plus accessible que par la route et éventuellement le train en haute saison. La renaissance d'une desserte fluviale permettrait à la Destination d'offrir à nouveau une entrée attractive qui bénéficierait à l'ensemble des sites de visite, réinstaurant ainsi une image en lien avec l'identité évocatrice du village (impressionnisme, village d'artistes...) et de contribuer à relancer la fréquentation touristique.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le projet consiste en une restauration et une remise en sécurité du débarcadère d'Auvers-sur-Oise sur la base d'une étude préalable réalisée par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise.

Les aménagements consistent en une consolidation par la pose de palplanches et un comblement de l'arrière du perré du quai aval par du béton comprenant :

- la fourniture et mise en place d'un rideau de palplanches pour stabiliser le quai
- la mise en place d'un béton armé sous l'ouvrage pour combler le vide du talus et de la risberme
- la remise en place des éléments d'appontement
- la remise en état du site après travaux

Localisation géographique :

- AUVERS-SUR-OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fourniture et pose de palplanches	89 228,00	66,50%
Travaux de risberme et de talus, (comblement et renfort)	39 000,00	29,07%
Installation de chantier et remise en état	5 950,00	4,43%
Total	134 178,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Département (attribuée)	49 646,00	37,00%
Subvention Commune (attribuée)	17 443,00	13,00%
Subvention Région	40 253,00	30,00%
Fonds propres	26 836,00	20,00%
Total	134 178,00	100,00%

DOSSIER N° EX058574 - CUEILLETTE DE NOLONGUE
Création d'un magasin de vente de produits locaux
dans une ferme classée Monuments Historiques

Dispositif : Fonds pour le tourisme Investissement (n° 00001002)

Délibération Cadre : CR221-16 modifié du 14/12/2016

Imputation budgétaire : 909-95-20422-195001-020

Action : 19500109- Fonds pour la modernisation et la transition numérique du tourisme

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Investissement	105 183,00 € HT	32,11 %	33 775,00 €
	Montant total de la subvention		33 775,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CUEILLETTE DE NOLONGUE

Adresse administrative : NOLONGUE
77640 JOUARRE

Statut Juridique : Société Civile d'Exploitation Agricole

Représentant : Madame LAURA CHARPENTIER, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1^{er} juillet 2021 - 31 juillet 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : la crise sanitaire a contraint la ferme de Nolongue à se réorganiser et à investir en proposant un point de vente des produits locaux. A ce titre, et pour profiter de la relance économique liée au déconfinement, ils ont besoin de commencer les travaux d'aménagement dès le 1^{er} juillet afin de profiter de la saison touristique.

Description :

Ce magasin de 120 m² sera situé dans une ferme emblématique possédant une tour classée aux Monuments Historiques de Seine et Marne, et provenant d'un ancien château fortifié du XV^{ème} siècle.

Il permettra la mise en vente en circuits courts de produits locaux, sous l'affiliation et l'accompagnement de « Bienvenue à la ferme ».

Pour information, « Bienvenue à la Ferme » est le premier réseau de vente directe et d'accueil à la ferme. Il existe depuis plus de trente ans et compte 8000 adhérents partout en France.

L'objectif du magasin est de valoriser le travail des producteurs locaux en rendant accessible aux consommateurs soucieux du mieux manger, leurs produits de saison, tout en complétant l'offre touristique du pays Briard : cueillette à la ferme.

Ce site se trouve non loin de Coulommiers dont la Maison des Fromages de Brie est un des membres fondateurs du Parcours de la Gastronomie.

Ce projet générateur de 2 emplois directs au démarrage a une forte démarche RSE (emballage éco-responsable, tri des déchets, accessibilité PMR, embauche d'une personne en situation de handicap, don de produits à DLC courte à une association (Resto du Cœur).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les dépenses éligibles portent sur des travaux d'aménagement et d'équipement pour la création de ce magasin, qui est une réhabilitation du patrimoine rural (ancienne grange).

- La création d'étagères, d'un ilot central, de caisses de présentation,
- La mise en place de vitrines et armoires réfrigérées,
- La création de trois chambres froides,
- La création de locaux (bureau, remise, local)
- Le logiciel de gestion informatique

Localisation géographique :

- JOUARRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aménagement Bois (étagère, caisses, îlot)	30 000,00	21,37%
Vitrines et armoires réfrigérées	25 700,00	18,31%
Chambre froide x3	27 800,00	19,80%
Aménagement de locaux (réserves, bureau, local social)	4 000,00	2,85%
Logiciel de gestion	6 719,00	4,79%
Matériel de réserve	800,00	0,57%
Balance	4 893,00	3,49%
Frais de création	1 900,00	1,35%
Voiture	15 000,00	10,69%
Autres	6 561,00	4,67%
communication	7 000,00	4,99%
droits d'entrée	10 000,00	7,12%
Total	140 373,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	106 598,00	75,94%
Région	33 775,00	24,06%
Total	140 373,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :

Règlement de minimis 1407/2013 publié au JOUE L352/1 du 24 décembre 2013 modifié par le règlement 2020/972 publié au JOUE L215/3 du 7 juillet 2020, relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° EX058625 - LA BORDE LE VICOMTE
Création d'une offre d'hébergement touristique Tourisme vert

Dispositif : Fonds pour le tourisme Investissement (n° 00001002)

Délibération Cadre : CR221-16 modifié du 14/12/2016

Imputation budgétaire : 909-95-20422-195001-020

Action : 19500109- Fonds pour la modernisation et la transition numérique du tourisme

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Investissement	120 170,00 € HT	49,93 %	60 000,00 €
	Montant total de la subvention		60 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA BORDE LE VICOMTE

Adresse administrative : 17 GRANDE RUE
77820 CHATILLON LA BORDE

Statut Juridique : SARL

Représentant : Madame ALEXANDRA CASSARD, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 juin 2021 - 31 décembre 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : la réouverture aux touristes dès juillet 2021 nécessite une prise en compte du démarrage des travaux à partir du 15 juin 2021.

Description :

Au cœur du patrimoine naturel et culturel seine-et-marnais, ce projet a pour but de proposer une offre d'hébergements touristiques sur un domaine de 22 hectares à Châtillon La Borde. Ce domaine se compose de l'écurie (aujourd'hui en fonction avec des chevaux pensionnaires), de son infrastructure équestre, de vastes prés, de plusieurs bâtiments dont 3 destinés à de l'hébergement touristique (18 lits) :

- une maison d'hôtes avec une capacité d'accueil maximale de 10 personnes,
- un gîte avec une capacité d'accueil de 6 personnes,
- la tour habitable, hébergement insolite de charme (capacité d'accueil de 2 personnes).

La situation géographique permet d'être une destination idéale pour promouvoir un tourisme vert ; ainsi, des itinéraires pédestres, cyclistes et prochainement équestres, se trouvent au croisement de plusieurs itinéraires comme les balades autour des 3 châteaux (Blandy-Les-Tours, Vaux-le-Vicomte et Fontainebleau), des randonnées dans la forêt de Fontainebleau, la Scandibérique (itinéraire EuroVélo3) ou la route Européenne D'Artagnan (en cours d'élaboration). Le projet de gîte équestre permettra l'hébergement des cavaliers et leurs montures en tant que gîte d'étape pour des randonnées, mais également de séjourner avec son cheval ou héberger son cheval au sein d'un lieu sécurisé et optimum lors de concours notamment au Grand Parquet à Fontainebleau.

Enfin, des produits des artisans locaux pourront être disponible à la vente. Le projet de table d'hôtes et les petits déjeuners seront également composés de produits issus de l'agriculture biologique et locaux.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les actions, objet de la subvention, porteront sur :

- les travaux et l'équipement de la maison d'hôtes, du gîte, de la Tour habitable et du bâtiment des écuries,
- les équipements généraux pour l'accueil des touristes à vélo et les loisirs d'extérieur,
- les équipement pour l'accueil des cavaliers de passage et de leurs chevaux,
- l'aménagement de 5 boxes, caméras de surveillance et aménagement d'une sellerie.

Localisation géographique :

- CHATILLON-LA-BORDE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux maison d'hôtes	25 055,00	13,19%
Travaux gîte	52 160,00	27,46%
Travaux Tour habitable	3 500,00	1,84%
Travaux bâtiment des écuries	3 000,00	1,58%
Equipements pour l'accueil des touristes à vélo	2 022,00	1,06%
Equipements pour l'accueil des cavaliers et chevaux	3 900,00	2,05%
Site internet	2 000,00	1,05%
Equipements loisirs extérieurs	1 790,00	0,94%
Equipements salle de sport	2 830,00	1,49%
Equipements maison d'hôtes	12 353,00	6,50%
Equipements Gîte	10 310,00	5,43%
Equipements Tour habitable	1 250,00	0,66%
Spa	12 000,00	6,32%
Réhabilitation Court de tennis	22 500,00	11,84%
Equipement salle conférence	5 300,00	2,79%
Création d'une piscine	30 000,00	15,79%
Total	189 970,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Département (sollicité)	75 200,00	39,59%
Fonds propres	54 770,00	28,83%
Région	60 000,00	31,58%
Total	189 970,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :

Règlement de minimis 1407/2013 publié au JOUE L352/1 du 24 décembre 2013 modifié par le règlement 2020/972 publié au JOUE L215/3 du 7 juillet 2020, relatif à : Aides de minimis entreprise

FONDS TOURISME

Digitalisation de l'offre touristique

DOSSIER N° EX056293 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU DOURDANNAIS EN HUREPOIX
Création d'une application numérique historique

Dispositif : Fonds pour le tourisme Investissement (n° 00001002)

Délibération Cadre : CR221-16 modifié du 14/12/2016

Imputation budgétaire : 909-95-204142-195001-020

Action : 19500109- Fonds pour la modernisation et la transition numérique du tourisme

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Investissement	31 790,00 € HT	20,00 %	6 358,00 €
	Montant total de la subvention		6 358,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE DE COMMUNE LE DOURDANNAIS EN HUREPOIX
Adresse administrative : 17 RUE PIERRE CECCALDI
91410 DOURDAN
Statut Juridique : Communauté de Communes
Représentant : Monsieur REMI BOYER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1^{er} aout 2021 - 31 mars 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La réouverture touristique 2021 et les exigences sanitaires nécessitent une nouvelle organisation des flux et des propositions touristiques. Afin d'être complètement opérationnelle pour la saison 2022, le développement de l'application doit commencé dès le 1^{er} Aout 2021.

Description :

Situé dans le Sud du département de l'Essonne, à la limite des Yvelines et de l'Eure-et-Loir, entre Beauce et Brie, le Hurepoix se distingue par ses vallées, ses plateaux, ses massifs boisés qui accueille randonneurs et franciliens. En plus de son patrimoine naturel, le territoire accueille de nombreux monuments patrimoniaux :

Le château médiéval du XIII^e siècle à Dourdan, le château de Bandeville à Saint-Cyr-sous-Dourdan, le château de Baille à Saint-Chéron, le château du Marais au Val-Saint-Germain, le Clos Saint-Joseph à Richarville, des fermes seigneuriales (ferme des Tourelles à Saint-Cyr-sous-Dourdan et Châteaupers à Roinville), des lavoirs et des églises. En 2022, le château de Dourdan fêtera ses 800 ans. Pour cette occasion de nombreux événements ponctueront l'année avec, notamment, le lancement d'une application numérique et la création de 10 parcours en réalité virtuelle dont un portant sur la reconstitution historique du château de Dourdan.

Les parcours seront construits de façon à :

- entrer dans des lieux où les visiteurs ne peuvent pas accéder,
- voyager dans le temps avec la reconstitution historique en images de synthèse du château

de Dourdan, pour montrer des lieux tels qu'ils étaient à différentes époques,
- amuser les visiteurs, en offrant une expérience proche de l'échappée game,
- et attirer des touristes étrangers grâce à la traduction des parcours en anglais.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La demande d'aide consiste en la mise en place de l'application avec la création de 9 parcours et de la reconstitution historique du château de Dourdan. Un comité de pilotage sera mis en place : la présidente de Dourdan Tourisme, le Directeur Général des Services de la communauté de communes, les personnes ressources de l'application et des personnes ressources au niveau scientifique : le directeur du musée du château, la chargée de médiation de Dourdan Tourisme et l'archiviste de Dourdan.

Localisation géographique :

- CORBREUSE
- DOURDAN
- LA FORET-LE-ROI
- LES GRANGES-LE-ROI
- RICARVILLE
- ROINVILLE
- SERMAISE
- BREUX-JOUY
- SAINT-CHERON
- SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN
- LE VAL-SAINT-GERMAIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Développement d'une application avec 10 parcours numériques	31 790,00	100,00%
Total	31 790,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Département	14 752,00	46,40%
Commune de Dourdan	5 340,00	16,80%
Fonds propres CC Le Dourdannais en Hurepoix	5 340,00	16,80%
Région	6 358,00	20,00%
Total	31 790,00	100,00%

**DOSSIER N° EX057314 - SEINE-ET-MARNE ATTRACTIVITÉ
Création d'un portail d'attractivité touristique**

Dispositif : Fonds pour le tourisme Investissement (n° 00001002)

Délibération Cadre : CR221-16 modifié du 14/12/2016

Imputation budgétaire : 909-95-204182-195001-020

Action : 19500109- Fonds pour la modernisation et la transition numérique du tourisme

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Investissement	167 000,00 € TTC	50,00 %	83 500,00 €
	Montant total de la subvention		83 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SEINE ET MARNE ATTRACTIVE
AGENCE POUR L'ATTRACTIVITE
ET LE RAYONNEMENT DE LA
SEINE ET MARNE

Adresse administrative : PLACE D'ARMES
77300 FONTAINEBLEAU

Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial

Représentant : SEINE ET MARNE ATTRACTIVE

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 11 mai 2021 - 31 décembre 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : compte-tenu de l'urgence à soutenir le secteur touristique dans le cadre d'un plan de relance et de la complexité du projet, SMA a été contraint de commencer les travaux pour aboutir à un lancement officiel au 15 septembre 2021

Description :

En 2020, le Département de Seine-et-Marne et son agence d'attractivité « Seine-et-Marne Attractivité » (SMA), ont impulsé une démarche de marketing territorial avec l'ensemble des acteurs seine-et-marnais. En juin 2020, une marque de territoire est née : « Seine-et-Marne, Vivre en Grand ! ». Dans la continuité de cette démarche, le projet vise à développer un portail en ligne dédié aux cibles de la stratégie touristique départementale permettant, ainsi, de déployer une véritable stratégie de gestion de la relation client finement segmentée. Le projet consiste à opérer le choix d'un applicatif « portail » permettant :

- d'y intégrer une place de marché (e-commerce) permettant de ne pas être déceptif pour le client naviguant sur le site,
- de disposer d'une interopérabilité entre l'outil de gestion de contenus (CMS), le nouveau portail, la place de marché et l'outil de gestion des contacts,
- d'optimiser la relation à l'utilisateur/client via une solution de gestion de la relation client (CRM),
- d'être en capacité de reprendre l'existant, à savoir principalement la base de données APIDAE (data régionale du Comité Régional du Tourisme) et aussi être au niveau des exigences actuelles (RGPD, etc...)

Cette transformation numérique permettra également de relever le défi de l'accueil de grands événements sportifs à venir (notamment JO 2024) et de mettre l'accent sur le tourisme non seulement de qualité mais aussi durable pour prendre en compte les enjeux écologiques portés par la Région Ile de France.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Ce projet de nouveau portail touristique contient 7 grands volets :

- le développement technique du portail,
- le webdesign pour être en phase avec la marque « Seine-et-Marne, Vivre En Grand! »,
- l'expertise UX permettant de s'imprégner du besoin de l'utilisateur/client,
- le marketing automation permettant de bâtir des scenarii automatiques de sollicitation des cibles connues,
- le CRM permettant une gestion optimisée des contacts,
- la place de marché permettant de faciliter les achats des clients internautes (billetterie, hébergement, produits locaux..),
- La plateforme communautaire permettant de fédérer les acteurs autour de projets communs.

Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Développement technique du site	46 152,00	27,64%
Webdesign	12 090,00	7,24%
Place de marché (billetterie, hébergement, produits locaux...)	30 000,00	17,96%
Plateforme communautaire	10 500,00	6,29%
Expertise UX	17 856,00	10,69%
Marketing automation	23 376,00	14,00%
Customer Relationship Management	27 026,00	16,18%
Total	167 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	83 500,00	50,00%
Région	83 500,00	50,00%
Total	167 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX058336 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE MEAUX
Reconstitution d'une tranchée dans le parc du musée de la Grande Guerre**

Dispositif : Fonds pour le tourisme Investissement (n° 00001002)

Délibération Cadre : CR221-16 modifié du 14/12/2016

Imputation budgétaire : 909-95-204142-195001-020

Action : 19500109- Fonds pour la modernisation et la transition numérique du tourisme

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Investissement	250 800,00 € TTC	50,00 %	125 400,00 €
	Montant total de la subvention		125 400,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA DU PAYS DE MEAUX

Adresse administrative : PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
77100 MEAUX

Statut Juridique : Communauté d'Agglomération

Représentant : Monsieur JEAN-FRANCOIS COPE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 septembre 2021 - 31 décembre 2022

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Depuis son ouverture en 2011, le musée de la Grande Guerre totalise une fréquentation de 100.000 visiteurs en moyenne par an. La richesse de sa collection et le discours universel proposé sur la Grande Guerre permet de comprendre l'histoire de ce conflit et les changements radicaux qu'il a engendrés dans la société, et d'appréhender la capacité à aborder le conflit à hauteur d'hommes et du point de vue de tous les belligérants.

La Grande Guerre étant inévitablement associée à la guerre de tranchées, ce projet de reconstitution d'une tranchée dans le Parc du Musée de la Grande Guerre vise à reproduire cette réalité avec une reconstitution à échelle 1 au sein de laquelle le visiteur pourra se déplacer. Il s'agira, ainsi, de permettre aux visiteurs de mieux comprendre la vie des soldats pendant la Première Guerre Mondiale et viendra en complément des décors de tranchées présentés dans les collections permanentes du musée. Ce projet présentera une combinaison de tranchées expliquant les différentes fonctions du système de défense / siège adopté durant ce conflit, et son impact sur la vie des combattants.

La reconstitution en taille réelle sera complétée par des outils de médiation innovants (réalité virtuelle, dispositifs sonores, audiovisuels, ...) afin de proposer une visite totalement immersive et permettre aux visiteurs de faire l'expérience physique et sensorielle de ce système de tranchée, notamment pour :

- comprendre, par l'expérience physique de la déambulation, les difficultés de déplacement liés à la conception même des tranchées (étroitesse des boyaux, désorientation, complexité du ravitaillement et liaisons entre les différentes lignes de tranchées),
- questionner les notions d'abris en voyant concrètement ce qu'étaient les abris dans les tranchées, ou encore de "monter à l'assaut",
- ressentir la sensation physique d'être sous le niveau de la terre, de ne plus avoir d'horizon.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

1/ Réalisation de la tranchée reconstituée : cette réalisation comporte de gros travaux de terrain permettant d'accueillir plusieurs centaines des mètres de boyaux qui seront conçus comme un vrai musée à ciel ouvert avec un parcours muséographique (hors subvention),
 2/ **Dispositifs de médiation complémentaires** (numériques, sonores, audiovisuels, réalité virtuelle, ...) : ces dispositifs compléteront le parcours muséographique et permettront une immersion totale du visiteur pour compléter son expérience. Ces dispositifs seront aussi l'occasion de permettre au visiteur d'appréhender et de comprendre pleinement le fonctionnement de la tranchée.

Localisation géographique :

- MEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	450 000,00	64,21%
Dispositif son et lumière	90 800,00	12,96%
Dispositif numérique de visite	60 000,00	8,56%
Dispositif réalité virtuelle mobile	100 000,00	14,27%
Total	700 800,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC (Aide aux projets de développement des musées de France)	105 000,00	14,98%
Département	100 320,00	14,32%
Région	125 400,00	17,89%
Mécénat	50 000,00	7,13%
Ressources propres	320 080,00	45,67%
Total	700 800,00	100,00%

DOSSIER N° EX058525 - OFFICE DE TOURISME GRAND PARIS SUD
Création d'un site internet

Dispositif : Fonds pour le tourisme Investissement (n° 00001002)

Délibération Cadre : CR221-16 modifié du 14/12/2016

Imputation budgétaire : 909-95-204162-195001-020

Action : 19500109- Fonds pour la modernisation et la transition numérique du tourisme

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Investissement	33 375,00 € HT	30,00 %	10 012,00 €
	Montant total de la subvention		10 012,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OFFICE DE TOURISME GRAND PARIS SUD

Adresse administrative : 11 PLACE DU COMTE HAYMON
91100 CORBEIL ESSONNES

Statut Juridique : EPIC

Représentant : Monsieur MEDHY ZEGHOUF, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1^{er} juin 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : afin d'être opérationnel dès l'été, il importe de commencer le développement au plus vite.

Description :

L'Office de tourisme communautaire, créé en 2019, ne dispose pas d'outil numérique dédié à la promotion et commercialisation de son territoire.

La crise du COVID-19, au travers des périodes de confinement, de celles des restrictions de déplacement ou bien encore de fermetures de sites dits non essentiels composés très majoritairement de commerces et services dont la plupart ayant des finalités « touristiques », a « contribué » à la confirmation de cet outil comme indispensable pour renforcer l'attractivité du territoire Grand Paris Sud et pour accompagner l'offre qualitative du tourisme et des loisirs essonniens et seine et marnais.

La création de cet outil a ainsi pour objectifs :

- de mettre en exergue l'offre culturelle, touristique et de loisirs du territoire,
- de contribuer à la mise en découverte des facettes secrètes et intimistes du territoire,
- de permettre à ses habitants et par extension aux franciliens et au-delà, de disposer d'un outil support dans l'acte d'achats de biens et services du territoire communautaire et donc de l'Île de France
- d'accompagner des entreprises innovantes et créatives (start-up) dans leur développement et expérimentations digitales.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les dépenses portent sur la construction de l'outil internet comprenant :

- le développement marketing dans le design expérience
- le développement et la mises en œuvre fonctionnelle par le CMS wordpress,
- l'intégration à la base SIT APIDAE (plateforme de données régionale du Comité Régional du Tourisme) et de son contenu éditorial
- la mise en production de l'outil
- la réalisations de films vidéo dédiés et partageables, déclinables sur tout type de supports numériques et digitaux
- le développement d'une boutique en ligne

Localisation géographique :

- EVRY-COURCOURONNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Développement intégration thème graphique	3 000,00	8,99%
Développement du site	2 800,00	8,39%
Intégration d'APIDAE	5 250,00	15,73%
Design	4 750,00	14,23%
Intégration contenus édito	1 000,00	3,00%
CMS	500,00	1,50%
Boutique en ligne	4 600,00	13,78%
Réalisation 7 mini-films	6 225,00	18,65%
Production	4 500,00	13,48%
Modules fonctionnels de cartographie	750,00	2,25%
Total	33 375,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Département (sollicitée)	16 687,00	50,00%
Subvention Région (sollicitée)	10 012,00	30,00%
Fonds propres	6 676,00	20,00%
Total	33 375,00	100,00%

DOSSIER N° EX058541 - OFFICE DE TOURISME DE RUEIL-MALMAISON
Découverte du patrimoine de la ville à travers 10 parcours numériques

Dispositif : Fonds pour le tourisme Investissement (n° 00001002)

Délibération Cadre : CR221-16 modifié du 14/12/2016

Imputation budgétaire : 909-95-204182-195001-020

Action : 19500109- Fonds pour la modernisation et la transition numérique du tourisme

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Investissement	8 980,00 € HT	50,00 %	4 490,00 €
	Montant total de la subvention		4 490,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OFFICE DE TOURISME DE RUEIL-MALMAISON

Adresse administrative : LAURENCE INCABY
92500 RUEIL MALMAISON

Statut Juridique : Etablissement Public

Représentant : Monsieur PHILIPPE TROTIN, Vice-président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 juin 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : développement rapide des parcours pour mise en œuvre à la rentrée 2021

Description :

Suite à la COVID 19, l'Office de Tourisme souhaite développer une nouvelle offre adaptée aux nouvelles conditions sanitaires et proposer une autre façon de s'approprier un territoire à travers la scénarisation d'aventures ludiques dans toute la ville. L'offre se destine avant tout à une clientèle francilienne et nationale, recherchant des activités de plein air, réservables et réalisables en autonomie avec leur smartphone.

Afin de développer cette offre touristique diversifiée et innovante, l'Office de Tourisme s'engage donc dans la modernisation des parcours et des expériences touristiques par la mise en place de 10 parcours numériques basés sur différentes technologies, d'une durée d'environ 1h30 et accessibles via une application gratuite :

1- Le Mystère Napoléon	6 - A l'assaut de l'Arsenal: un quartier en transition
2 - Sur les pas de Richelieu	7 - Bois-Préau, un havre de paix au cœur de la ville
3 - Rueil à la Belle Epoque	8 - Les secrets du cimetière ancien
4 - Promenade au pied du Mont-Valérien	9 - Escapade dans le Parc Naturel Urbain
5 - Balade urbaine à Rueil-sur-Seine	10-Parcours découverte du centre-ville de Rueil

Chaque parcours est composé de 10 étapes qui permettent à chaque visiteur de partir à la découverte de 100 lieux différents grâce à des aventures scénarisées et de découvrir le patrimoine local.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les frais pour ces parcours numériques sont les suivants :

Développement d'une application :

- création d'une identité visuelle pour l'application,
- développement des technologies immersives (géolocalisation, reconnaissance d'images et réalité augmentée),
- billetterie en ligne.

Actions de Communication (hors subvention) :

- création et impression de flyers,
- création et impression affiches
- création d'une carte Z.

Localisation géographique :

- RUEIL-MALMAISON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création du support de communication	1 200,00	9,44%
Création de l'interface graphique de l'application numérique	3 600,00	28,32%
Système de Billetterie en ligne	4 180,00	32,88%
Flyers, affiches et carte Z	3 731,00	29,35%
Total	12 711,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres OT	8 221,00	64,68%
Région	4 490,00	35,32%
Total	12 711,00	100,00%

DOSSIER N° EX058570 - VILLE DE RAMBOUILLET
Développement d'une application ludique pour le Musée Rambolitrain

Dispositif : Fonds pour le tourisme Investissement (n° 00001002)

Délibération Cadre : CR221-16 modifié du 14/12/2016

Imputation budgétaire : 909-95-204142-195001-020

Action : 19500109- Fonds pour la modernisation et la transition numérique du tourisme

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Investissement	7 200,00 € TTC	50,00 %	3 600,00 €
	Montant total de la subvention		3 600,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE RAMBOUILLET

Adresse administrative : PLACE DE LA LIBERATION
78120 RAMBOUILLET

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame VERONIQUE MATILLON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1^{er} juillet 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : démarrage pendant la période estivale 2021 pour être opérationnel rapidement, le musée souhaitant proposer un partenariat de billetterie avec les sites touristiques équipés de cette application.

Description :

Situé en plein centre-ville, le musée Rambolitrain reconstitue 100 ans de l'histoire du chemin de fer et du train jouet à travers 4000 pièces, allant des jouets aux modèles réduits en laiton et bronze. Labellisé Musée de France, le musée Rambolitrain, qui accueille plus de 18 000 visiteurs par an, dispose d'un rayonnement régional et national de par ses collections uniques en France.

Le projet du Rambolitrain consiste à acquérir une application *Les Enquêtes d'Anne Mésia* qui permettra d'une part de moderniser l'image du musée et de faciliter la visite individuelle mais surtout de toucher de nouveaux publics en leur proposant une visite ludique et originale. Les visiteurs, devenus plus exigeants, préfèrent « vivre » la visite plutôt que de « voir ». Dans cette évolution culturelle fondamentale, l'application permettra de répondre à cette demande. La visite prendra en effet un tout autre tournant insolite grâce au personnage d'Anne Mésia. A travers des reconstitutions historiques, des voyages dans le temps ou dans l'espace, des animations en réalité augmentée et l'apparition de personnages virtuels, une réelle interaction sera proposée pendant une heure d'enquête, avec 8 défis.

Ce nouvel outil de médiation rendra la visite plus accessible et le visiteur deviendra acteur de sa découverte.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le musée fait appel pour ce projet à un éditeur d'applications mobiles, Furet Company, qui propose des approches d'accueil et de découverte ludique des sites et territoires ainsi que des solutions innovantes et immersives pour accueillir ou sensibiliser les visiteurs, par le biais d'une plateforme unique permettant de créer et de gérer des applications. L'action, objet de la subvention, sera le développement de la Box d'Anne Mésia pour le Musée Rambolitrain.

Localisation géographique :

- RAMBOUILLET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Box Anne Mésia	7 200,00	90,91%
1 année d'Hébergement et Maintenance	720,00	9,09%
Total	7 920,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Département (en cours)	3 168,00	40,00%
Commune	1 152,00	14,55%
Région	3 600,00	45,45%
Total	7 920,00	100,00%

FONDS TOURISME

AXE SECURITE

DOSSIER N° EX058154 - MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
Refonte du système de billetterie

Dispositif : Fonds pour le tourisme Investissement (n° 00001002)

Délibération Cadre : CR221-16 modifié du 14/12/2016

Imputation budgétaire : 909-95-204182-195001-020

Action : 19500111- Sécurité pour le tourisme

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Investissement	344 620,00 € HT	50,00 %	172 310,00 €
	Montant total de la subvention		172 310,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MNHN MUSEUM NATIONAL
D'HISTOIRE NATURELLE

Adresse administrative : 57 RUE CUVIER CP 135 RDC BUREAU N 5
75005 PARIS 5E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

Représentant : Monsieur BRUNO DAVID, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 2 juin 2021 - 31 décembre 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : le contexte de la crise sanitaire du Covid-19 a mis en exergue l'urgence à mettre en œuvre ce projet afin de permettre une ouverture dans les meilleures conditions, une montée en puissance dans le courant de l'été une capacité opérationnelle optimale pour la rentrée de septembre 2021.

Description :

La refonte de la billetterie du Muséum national d'Histoire naturelle pour les 4 grands sites en région Ile-de-France (le Jardin des Plantes, le Musée de l'Homme, le Parc Zoologique de Paris et l'arboretum de Versailles – Chèvreloup) concernera 2 749 990 visiteurs (chiffres clés 2019/) et permettra d'en maximiser l'attractivité et les achats d'impulsion. Le Muséum a engagé une réflexion visant à faire évoluer sa billetterie et ce projet permettra donc :

- de limiter le contact direct pour la prise de billet,
- de permettre une programmation du nombre de billets par tranche horaire et donc limiter les files d'attente et le risque de cas contact,
- d'avoir une gestion des flux et du nombre exact de visiteurs entrants et sortants,
- de pouvoir réguler en modifiant les paramètres le nombre de visiteurs par tranche horaire et par mètre carré dans un délai optimal de réaction.

Le nouveau système de billetterie aura également pour objectif l'homogénéisation et le partage des fonctionnalités liées aux missions suivantes :

- Contribuer à l'unicité de la visibilité de l'institution MNHN,

- Améliorer la qualité du service rendu aux visiteurs (moins d'attente, plus de modernité et d'accès facilité aux différentes offres),
- Billetterie multi-sites avec des informations de vente et de fréquentation par site mais avec une base de données commune.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les actions qui font l'objet de la demande de subventions sont l'achat des machines et équipements nécessaires à la mise en œuvre de la refonte de la billetterie. Les actions de communication, de formation (pour les personnels par le prestataire de billetterie) et les aspects locatifs avec rétrocession d'un pourcentage des ventes annuelles de billets au prestataire ont été exclus du budget présenté.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipement Billetterie (des 4 sites en Région IDF : arboretum de Versailles-Chèvreloup; Le Jardin des Plantes; le Musée de l'Homme; le Parc Zoologique de Paris)	344 620,00	68,32%
Installation	79 745,00	15,81%
Maintenance	14 305,00	2,84%
Frais de personnels supplémentaires	65 760,00	13,04%
Total	504 430,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	332 120,00	65,84%
Région	172 310,00	34,16%
Total	504 430,00	100,00%

FONDS TOURISME

AXE PROMOTION ET COMMUNICATION

DOSSIER N° EX058280 - COMITE DES FETES de JANVRY
2^{ème} salon des Camélidés

Dispositif : Fonds pour le tourisme Fonctionnement (n° 00001003)

Délibération Cadre : CR221-16 modifié du 14/12/2016

Imputation budgétaire : 939-95-6574-195001-020

Action : 19500108- Fonds de soutien au tourisme

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Fonctionnement	40 910,00 € TTC	50,00 %	20 455,00 €
	Montant total de la subvention		20 455,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMITE DES FETES DE JANVRY

Adresse administrative : RUE DES GENEVRIERS
91640 JANVRY

Statut Juridique : Association 1901

Représentant : Madame MICHELE DECOUR, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 8 juin 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : la réalisation du salon le 18 septembre 2021 nécessite une prise en compte anticipée des dépenses à compter du 8 juin 2021.

Description :

La commune de Janvry, située à 28 km de Paris, a lancé en 2019 le « premier salon international du dromadaire et des camélidés », une première en Europe au retentissement international, avec la participation de délégations officielles du sultanat d'Oman, du Maroc, du Tchad, d'Algérie, de Tunisie, d'Arabie saoudite, la présence de conférenciers internationaux et de 16 000 visiteurs. L'objectif de cet évènement consiste à faire découvrir les camélidés et leur impact économique, écologique, culturel, touristique et de médiation thérapeutique en Ile de France et, ailleurs dans le monde, mais également à faire découvrir et promouvoir la destination « Paris Île-de-France ». A travers cet évènement, il s'agira ainsi d'attirer une clientèle touristique et de proximité et de générer des retombées économiques pour une collectivité de 600 habitants se traduisant par des nuitées d'hôtels, de gîtes ou de chambres d'hôtes louées à proximité du village.

Le 2ème salon international des camélidés sera organisé, les 18 et 19 septembre 2021, autour d'un cycle de 2 jours de conférences, d'expositions et d'animations conçues spécialement pour mieux comprendre le monde des dromadaires, des camélidés, des peuples Sahariens et l'impact des changements climatiques sur leur survie : Touaregs du Niger, Nomades du Tchad, Maures de Mauritanie, Bédouins de Tunisie et Berbères des régions sahariennes du Maroc. Il rassemblera :

- des stands des éleveurs européens de dromadaires et camélidés,
- des pavillons des pays invités pour présenter aux visiteurs leurs atouts touristiques, culturels et gastronomiques,
- des contes et légendes racontés dans chaque pavillon permettront d'évoquer des univers

lointains pour comprendre le patrimoine immatériel des peuples Sahariens et nomades,
-des animations par des groupes artistiques de renommée internationale (chants, danses et musique).

-des expositions photos et objets insolites (largement commentées).

-des projections documentaires, suivies d'un débat, pour promouvoir le patrimoine culturel et touristique des populations sahariennes et nomades. Mais aussi l'impact de ces animaux dans notre pays avec la découverte d'une ferme modèle dans le nord de la France pour échanger dans un esprit de respect, de partage des savoir-faire... et pendant le salon la présence d'éleveurs français et de leurs animaux pour démontrer les impacts économiques, écologiques, touristiques et de médiation de ces camélidés en France.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

L'organisation d'un tel évènement comprend :

- Une action de communication : publication, presse, création et impression d'affiches de flyers, de programme,
- La mobilisation d'un prestataire pour la mise en œuvre de cet évènement (courrier, gestion des inscriptions, planification des animations, devis, traduction en anglais)
- La mise en œuvre d'actions nécessaires pour la gestion du protocole sanitaire
- La création et impression d'affiches, achats de matériels adéquats (gel, barrière, marquage)
- Les frais logistiques : location du château de Janvry, location de la logistique du salon (toilettes sèches, matériel son et éclairage et vidéo, transports des animaux, bus 50 places pour emmener les participants, prestation de circulation et de gardiennage, prestation de sécurité civile)

Localisation géographique :

- JANVRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Actions de promotion et communication	9 000,00	22,00%
Prestations extérieurs (organisateur, gardiennage, secouristes..)	9 840,00	24,05%
protocole sanitaire	2 500,00	6,11%
Locations, logistique (sanitaires, château, VDI, déplacements)	19 570,00	47,84%
Total	40 910,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région	20 455,00	50,00%
Subvention Département	10 000,00	24,44%
Fonds propres	10 455,00	25,56%
Total	40 910,00	100,00%

DOSSIER N° EX058282 - JARDINS ARTS ET COMPAGNIE SAS
Evènement autour de la thématique du jardin, de l'art de vivre et du terroir

Dispositif : Fonds pour le tourisme Fonctionnement (n° 00001003)

Délibération Cadre : CR221-16 modifié du 14/12/2016

Imputation budgétaire : 939-95-6574-195001-020

Action : 19500108- Fonds de soutien au tourisme

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Fonctionnement	22 050,00 € HT	45,35 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : JARDINS ARTS ET COMPAGNIE
SAS

Adresse administrative : 8 RUE DU CHAMP DE L'EAU
77580 CRECY LA CHAPELLE

Statut Juridique : SAS

Représentant : Madame ANNE WINCKEL, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1^{er} juillet 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : la réalisation de l'évènement les 2 et 3 octobre 2021 nécessite une prise en compte anticipée des dépenses à compter du 1^{er} juillet 2021.

Description :

Ce projet porte sur l'organisation d'un évènement les 2 et 3 octobre 2021 dans le cadre du site touristique du Château de Jossigny sur les thématiques du jardin, de l'art de vivre et du terroir. Cet évènement vise une clientèle de proximité mais également touristique autour de la mise en valeur du patrimoine historique du Château de Jossigny. Dans le château de Jossigny seront réunis des professionnels du paysage (paysagistes, pépiniéristes, horticulteurs), des artisans créateurs d'ornements de jardin, des producteurs du terroir et des amateurs ou néophytes autour d'une exposition-vente liée au végétal. Ces journées, proposeront une offre riche et diversifiée en matière végétale et donneront lieu à des conférences, des animations et des ateliers de sensibilisation à la nature, aux cultures et à la pratique du jardinage pour les enfants et les adultes. La fréquentation attendue en 2021 vise au total 14 000 visiteurs, dont 8 000 visiteurs réalisés lors du 1^{er} évènement annuel en mai 2021 au Château de Blandy-les-Tours.

L'accueil dans ce château permettra aux visiteurs de découvrir ce lieu historique et d'apporter un intérêt touristique complémentaire à l'évènement. La production des exposants franciliens sera mise en valeur en les identifiant à travers le label régional "Produit en Ile de France".

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les dépenses concernées par la subvention régionale portent sur :

- L'achat d'espaces publicitaires dans les médias régionaux et presse spécialisée pour promouvoir la manifestation,
- La location de matériels,
- Les actions presse et communication digitale,
- La création d'une nouvelle signalétique,
- Le site internet.

Localisation géographique :

- JOSSIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Communication (signalétique, webmaster, infographiste, attachée de presse et achat espaces)	14 300,00	19,96%
Sécurité et gardiennage	2 500,00	3,49%
Location tentes et mobiliers	5 250,00	7,33%
Equipe production	27 000,00	37,68%
Equipe régie	8 000,00	11,17%
Convention site	1 800,00	2,51%
Restauration	3 000,00	4,19%
Autres dépenses	9 800,00	13,68%
Total	71 650,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Département	7 000,00	9,77%
CC Marne et Gondoire	13 000,00	18,14%
Exposants	14 000,00	19,54%
Billetterie	15 150,00	21,14%
Buvette	4 500,00	6,28%
Sponsoring	8 000,00	11,17%
Région	10 000,00	13,96%
Total	71 650,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :

Règlement de minimis 1407/2013 publié au JOUE L352/1 du 24 décembre 2013 modifié par le règlement 2020/972 publié au JOUE L215/3 du 7 juillet 2020, relatif à : Aides de minimis entreprise

**DOSSIER N° EX059064 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE MEAUX
Reconstitution historique au Musée de la Grande Guerre**

Dispositif : Fonds pour le tourisme Fonctionnement (n° 00001003)

Délibération Cadre : CR221-16 modifié du 14/12/2016

Imputation budgétaire : 939-95-65734-195001-020

Action : 19500108- Fonds de soutien au tourisme

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Fonctionnement	50 969,00 € TTC	39,24 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA DU PAYS DE MEAUX

Adresse administrative : PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
77100 MEAUX

Statut Juridique : Communauté d'Agglomération

Représentant : Monsieur JEAN-FRANCOIS COPE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1^{er} juillet 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : la reconstitution aura lieu les 4 & 5 septembre 2021

Description :

L'édition 2021 du weekend de reconstitution aura lieu les 4 et 5 septembre. Cette date, anniversaire de la Bataille de la Marne, sera l'occasion de lancer la saison anniversaire des 10 ans du Musée de la Grande Guerre. Il s'agira, ainsi, à travers cet évènement de renforcer la fréquentation touristique du site (100 000 visiteurs en moyenne) et de renforcer son attrait auprès de la clientèle francilienne. Par son approche ludique de l'Histoire, cette reconstitution vise à rendre accessible la découverte des collections du musée de la grande guerre mais aussi l'histoire du territoire.

Cet évènement sera animé par des associations de reconstitution historique qui inviteront à rencontrer l'Histoire, à faciliter la rencontre avec des passionnés en tenue d'époque et à faire découvrir de manière vivante le quotidien des soldats français, allemands, américains ou écossais au front, ou la vie des civils à l'arrière. Lors de cette reconstitution, le public pourra découvrir les bivouacs des soldats et assister à des démonstrations et ateliers divers tels que des tirs au canon, prises d'armes ou encore revue des troupes. Ce week-end sera clôturé par un spectacle aérien qui aura lieu le dimanche dans l'après-midi.

La mise en valeur de la Bataille de la Marne sera un moment fort où l'ensemble des communes du Pays de Meaux et de l'Ourcq voient valoriser un épisode important de leur histoire.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les actions, objet de la subvention, porteront sur :

- les défilés de soldats dans Meaux,
- la vie au bivouac,
- les pigeons voyageurs,
- la présentation de véhicules d'époque : taxi de la Marne, voiture Peugeot de 1916 et une démonstration d'artillerie,
- les frais de communication,
- les frais liés à la sécurité.

Localisation géographique :

- MEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mise en sécurité, gardiennage, location de matériels divers (équipements de mise à distance, barriérage, sonorisation,...)	14 669,00	15,07%
Communication	12 300,00	12,64%
Animations	24 000,00	24,65%
Meeting aérien	36 375,00	37,37%
Réception	2 500,00	2,57%
Moyens humains	7 500,00	7,70%
Total	97 344,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	20 000,00	20,55%
CA pays de Meaux	77 344,00	79,45%
Total	97 344,00	100,00%

Annexe 2 : FicheProModifieeEX053018

DOSSIER N° EX053018 - VILLE DE JANVRY
Sécurisation du Marché de Noël

Dispositif : Fonds pour le tourisme Investissement (n° 00001002)

Délibération Cadre : CR221-16 modifié du 14/12/2016

Imputation budgétaire : 909-95-204142-195001-020

Action : 19500109- Fonds pour la modernisation et la transition numérique du tourisme

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Investissement	36 660,00 € HT	30,00 %	10 998,00 €
	Montant total de la subvention		10 998,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE JANVRY MAIRIE

Adresse administrative : RUE DES GENEVRIERS
91640 JANVRY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame ISABELLE NICOLAS, Chargée de mission

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 septembre 2020 - 7 janvier 2021

Motivation démarrage anticipé : L'installation des chalets pour les fêtes de fin d'année nécessite une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Depuis 23 ans, la ville de Janvry organise le marché de Noël qui attire sur deux week-ends consécutifs entre 80 000 et 110 000 visiteurs (150 exposants). Cette animation génère des retombées économiques pour cette commune de 600 habitants et plus largement pour l'ensemble du territoire. Ce marché de Noël permet de valoriser de nombreux producteurs d'Ile de France, ainsi que des producteurs représentants des spécialités de Normandie, du Jura, du Bordelais et d'autres régions de France. Il constitue une offre de sortie à la journée ou week-end proposée par des voyagistes parisiens (17 bus en 2019) se traduisant par des nuitées d'hôtels, de gîtes ou de chambres d'hôtes louées à proximité du village.

Avec l'épidémie Covid-19 et l'obligation de respecter les mesures barrières notamment de distanciation, la ville de Janvry n'est plus en capacité de maintenir le marché de Noël dans sa configuration actuelle. Par conséquent, elle souhaite déplacer le marché de Noël dans un espace plus adapté, à l'extérieur afin de pouvoir respecter les gestes barrières. Cette nouvelle installation nécessite l'acquisition d'une dizaine de chalets en bois qui seront montés et démontés en régie municipale.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les dépenses portent sur l'acquisition d'une dizaine de chalets en bois qui seront montées et démontées en régie municipale

Localisation géographique :

- JANVRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition de 10 chalets en bois	36 660,00	100,00%
Total	36 660,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	10 998,00	30,00%
Fonds propres	25 662,00	70,00%
Total	36 660,00	100,00%